

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 24 juin 2024

modifiant l'arrêté du 23 novembre 2021 portant nomination des membres du conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

NOR : TREA2414418A

(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article R. 133-4 ;

Vu le code des transports, notamment ses articles R. 6521-17 à R. 6521-30 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2021 modifié portant nomination des membres du conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Arrête

Article 1^{er}

La liste des membres mentionnés au a) de l'article 1er de l'arrêté du 23 novembre 2021 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

M. Bruno HALLER est nommé membre suppléant du conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile, en remplacement de M. Jean TEILLET.

En application des articles R. 133-4 du code des relations entre le public et l'administration et R. 6521-22 du code des transports, le mandat de M. Bruno HALLER expire le 8 décembre 2024.

Article 2

La liste des membres mentionnés au b) de l'article 1er de l'arrêté du 23 novembre 2021 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

M. Olivier PERRIAUD est nommé membre suppléant du conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile, en remplacement de M. Pierre COURDEAU.

En application des articles R. 133-4 du code des relations entre le public et l'administration et R. 6521-22 du code des transports, le mandat de M. Olivier PERRIAUD expire le 8 décembre 2024.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait, le 24 juin 2024

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de l'aviation civile

D. CAZÉ